

DEPARTEMENT DE LA
SEINE-SAINT-DENIS
Arrondissement Le Raincy

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Décision n°047 /23

Objet : Demande de subvention à la Métropole du Grand Paris –promotion de l’innovation et du numérique pour une culture accessible au plus grand nombre– pour le financement d’une Micro-Folie au bénéfice de la Commune de Coubron.

Le Maire de Coubron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.2121-29 ;

VU le Schéma Métropolitain d’Aménagement Numérique de la Métropole adopté lors du Conseil métropolitain du 26 juin 2019, promouvant, entre autres priorités, l’innovation et le numérique pour une culture accessible au plus grand nombre, et notamment l’équipement en Micro-Folies ;

CONSIDERANT qu’une Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant donc s’installer dans tous les lieux existants, et ne nécessitant aucune infrastructure particulière ;

CONSIDERANT que les activités proposées sont gratuites, et à destination de tous publics, familles, groupes scolaires, enfants, aînés, associations ;

CONSIDERANT le caractère mobile du dispositif permettant d’envisager son déploiement au sein de nombreuses structures communales, la Maison de la Nature, nos centres de loisirs, nos écoles, le complexe Jean Corlin ou nos clubs / associations de personnes âgées par exemple ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de Coubron de pouvoir proposer au plus grand nombre une offre culturelle riche, variée et de proximité ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite, dès lors, s’inscrire dans cette démarche en s’équipant d’une Micro-Folie ;

CONSIDERANT le projet retenu par la commune et son cout d’un montant total de 61 074.40€ HT, soit 73 289.28€ TTC ;

CONSIDERANT que la commune peut bénéficier à cet effet du concours financier de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son soutien à la promotion de l’innovation et du numérique pour une culture accessible au plus grand nombre, à hauteur de 50% du cout hors taxe des équipements nécessaires au projet ;

CONSIDERANT que le plan prévisionnel de financement de l'opération est arrêté provisoirement ainsi que suit :

Dépenses en €HT		Recettes en €HT	
Acquisition des équipements nécessaires à la mise en place d'une Micro-Folie	61 074.40 € HT	Métropole du Grand Paris (50 %)	30 537.20 €HT
		Commune de Coubron (50%)	30 537.20 € HT
TOTAL	61 074.40 € HT	TOTAL	61 074.40 € HT

DECIDE

Article 1- D'approuver le projet de doter la commune d'une Micro-Folie et de présenter une demande de subvention à cet effet à la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son soutien à la promotion de l'innovation et du numérique pour une culture accessible au plus grand nombre ;

Dépenses en €HT		Recettes en €HT	
Acquisition des équipements nécessaires à la mise en place d'une Micro-Folie	61 074.40 € HT	Métropole du Grand Paris (50 %)	30 537.20 €HT
		Commune de Coubron (50%)	30 537.20 € HT
TOTAL	61 074.40 € HT	TOTAL	61 074.40 € HT

Article 2 – De solliciter et signer la demande de subvention au taux de 50% auprès de la Métropole du Grand Paris, soit 30 537.20 € HT, considérant le cout global hors taxe de l'opération d'un montant prévisionnel de 61 074.40 € HT.

Article 3 – D'effectuer toutes les démarches utiles au montage du dossier et pour signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'aboutissement du projet concerné.

Article 4 – De dire que les dépenses et recettes y afférentes seront inscrites au budget communal de l'exercice considéré.

Fait à Coubron, le 3 juillet 2023.

Ludovic TORO
Maire
Conseiller Métropolitain
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-Président de l'EPT Grand Paris Grand Est



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230703-047-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Amplifié : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

